

**Des voix:** C'est scandaleux!

**M. Pennock:** La plupart des Canadiens savent faire la part des choses. Mais les enfants ne le peuvent pas et c'est ce qui m'inquiète. Je pense à ceux qui éprouvent des difficultés à l'école. Certains, qui écoutent la radio et ont entendu cette chanson, doivent se dire que c'est amusant de crever, que c'est bien plus marrant que l'école.

La société Radio-Canada se rend-elle compte que le tiers de tous les suicides, à Toronto l'an dernier, ont été commis par des enfants de moins de 19 ans? C'est dire que nous sommes aux prises avec un grave problème social lorsque des enfants et des adolescents, non seulement tentent de mettre fin à leur jour, mais envisagent le suicide comme un bon moyen de se soustraire aux pressions de la société actuelle. Je pose donc la question à la société Radio-Canada: cela valait-il vraiment la peine? Je trouve que rediffuser une telle chanson était non seulement irresponsable, mais outrageant de sa part.

Je m'adresse, en dernier lieu, au président de cette société, M. Pierre Juneau. Vous avez des comptes à rendre au public au même titre qu'un ministre...

**M. le Président:** Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est maintenant écoulé.

**M. Pennock:** ... et il ne vous reste qu'une seule chose à faire en l'occurrence: démissionner.

\* \* \*

### LES DROITS DE LA PERSONNE

#### LE RÔLE DU CANADA DANS LA LUTTE POUR LE RESPECT UNIVERSEL DES DROITS

**Mme Sheila Finestone (Mount Royal):** Monsieur le Président, hier, on a célébré aux États-Unis une nouvelle fête fédérale commémorant la lutte pour l'égalité des droits des noirs américains, dont Martin Luther King avait le fer de lance. Par la création de cette fête légale, les Américains ont tenu à souligner le droit à l'égalité des chances et l'égalité des droits de tous leurs concitoyens. En cette journée, il faut célébrer les droits de l'homme, monsieur le Président, mais force nous est de reconnaître que, hélas, ces libertés ne sont pas respectées partout dans le monde.

Il importe que toutes les nations luttent de concert pour le respect universel des droits de l'homme. Le Canada et les Canadiens sont parmi les premiers à relever ce défi mondial. La tâche n'est pas facile, mais le défi en vaut la peine. Cette jeune nation qu'est le Canada peut tirer fierté de ce qu'elle donne l'exemple à toutes les autres nations, bien qu'elle ne soit pas encore parfaite. La charte des droits et libertés prévue dans notre constitution et en vertu de laquelle on reconnaît à l'ensemble des Canadiens la gamme la plus complète de libertés, a de quoi nous enorgueillir. Le Canada est non seulement l'un des signataires des Accords d'Helsinki, mais il en défend aussi les principes, et je le signale pour la gouverne des juifs soviétiques.

Très récemment, le parlement canadien a nommé Raoul Wallenberg premier citoyen honoraire du Canada. Grâce à cette initiative, le nom de cet homme et ses exploits pour défendre des droits et la dignité de l'homme feront à jamais partie de notre histoire. C'est aussi pour nous un excellent prétexte pour chercher à découvrir où il se trouve. Monsieur le Président, vous avez gracieusement offert une réception en

### Article 22 du Règlement

l'honneur de notre nouveau citoyen honoraire. Le président des États-Unis a, pour sa part, reçu M<sup>me</sup> Coretta King pour marquer la Journée consacrée à Martin Luther King. Ces deux décisions sont encourageantes en ce qui concerne la lutte pour le respect universel des droits de l'homme.

\* \* \*

### LES ALIMENTS ET DROGUES

#### ON PRÉCONISE L'INTERDICTION DE LA PUBLICITÉ SUR LE TABAC

**Mme Lynn McDonald (Broadview-Greenwood):** Monsieur le Président, il y a 15 ans, un comité formé de députés de tous les partis à la Chambre avait recommandé à l'unanimité d'interdire la publicité sur le tabac. Depuis, quelque 300,000 Canadiens sont morts de maladies reliées au tabac. Bref, le tabagisme a fait plus de victimes que toutes les guerres, tous les accidents de la route, toutes les épidémies et toutes les drogues illégales n'en ont causé dans toute l'histoire du Canada. Or au lieu d'imposer par législation une interdiction de la publicité, le gouvernement libéral de l'époque a permis aux compagnies de tabac de se doter d'un code volontaire de publicité.

Les violations du code, telles que la commandite d'événements sportifs et la publicité près des écoles, sont très répandues et aucune pénalité ne vient les réprimer. Aujourd'hui, l'Association pour les droits des non-fumeurs a publié une étude sur l'ampleur de ces violations. La pire à mon avis est la publicité qui s'adresse aux enfants. Alors que des hommes adultes, dont certains députés, ont la sagesse d'arrêter de fumer, les compagnies de tabac se tournent maintenant vers les jeunes, de sorte que c'est maintenant dès l'âge de 12 ans qu'on prend l'habitude de fumer.

Les compagnies de tabac ont tout simplement fait la sourde oreille à la demande du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) qui les exhortait à s'interdire les abus les plus flagrants. Elles savent que les enfants fument les marques de cigarettes faisant l'objet du maximum de publicité. Il est temps que le ministre se range à l'avis de toutes les associations médicales et de tous les organismes de promotion de la santé au Canada et fasse adopter une mesure législative interdisant complètement la publicité concernant le tabac.

\* \* \*

● (1410)

### L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

#### L'EXTRADITION D'UN HOMME ÉVADÉ D'UNE PRISON AUX ÉTATS-UNIS

**M. Sid Fraleigh (Lambton-Middlesex):** Monsieur le Président, on a aujourd'hui rompu une lance pour le système juridique du Canada. Je tiens à faire savoir au ministre de la Justice (M. Crosbie) que la grande majorité des Canadiens et moi l'approuvons d'avoir décidé de renvoyer un homme condamné pour meurtre, Joseph Kindler, aux États-Unis, où il devra payer les conséquences des crimes qu'il a commis dans ce pays. Je suis sûr que le public canadien approuve la décision que le ministre a prise de ne pas transformer le Canada en un refuge pour ceux qui commettent des meurtres dans d'autres juridictions. Comme le crime a été commis aux États-Unis, il tombe sous le coup des lois américaines.